

MAIRIE DU SAPPEY-EN-CHARTREUSE 14 Place de l'Eglise 38700 LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE TEL : 04-76-88-80-51 FAX : 04-76-88-81-75	Arrêté d'occupation du domaine public Plateau sportif aire de jeux centre village Cour de l'école maternelle Cour de l'école élémentaire le samedi 8 Juin 2024
--	---

ARRETE N° 2024 -38

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'OCCUPATION de :
Plateau sportif aire de jeux centre village - Cour de l'école maternelle
Cour de l'école élémentaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande de Madame Manon ABIVEN, stagiaire en charge de l'évènement Rando&Nous - Chartreuse 2024, Fédération Française de Randonnée (FFF), Maison Départementale des sports, en date du 2 Avril 2024, pour permettre l'installation du village associatif, une buvette et un food truck, le stationnement et l'accès des véhicules des organisateurs et des animateurs de stands, le samedi 8 Juin de 7h à 19h

Considérant que pour organiser cet événement et assurer la sécurité, il convient d'autoriser l'occupation du domaine public et de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETE

ARTICLE 1 :

La manifestation est autorisée à s'installer le samedi 8 Juin 2022 de 7h à 19h sur les parcelles communales de l'aire de jeu et du plateau sportif, numérotées AD 970, 614 et 160, exclusivement sur les parties en enrobé et en stabilisé ; Aucune partie enherbée ne pourra être utilisée, et le terrain de foot, notamment, ne sera occupé à aucun moment ni pour aucun motif.

La manifestation est autorisée à s'installer le samedi 8 Juin 2022 de 7h à 19h dans la cour de l'école maternelle, face à la salle des fêtes, accès par la route des écoles et le parking municipal de l'école en direction du camping.

Le stationnement dans la cour de l'école élémentaire est autorisé pour les véhicules des organisateurs et animateurs de stands de l'évènement Rando&Nous le samedi 8 Juin 2022 de 7h à 19h. L'accès se fera coté Départementale RD 512 sous la crèche La Sappeyripopette.

ARTICLE 2 :

La signalisation sera mise en place, entretenue, déposée et sous contrôle de la FFF, et de la commune sur demande expresse de la FFF.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Maire et Madame Manon ABIVEN, stagiaire en charge de l'évènement Rando&Nous - Chartreuse 2024, Fédération Française de Randonnée (FFF) sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.



FAIT EN MAIRIE LE 04/04/2024
LE MAIRE,
DOMINIQUE ESCARON